

MUTATIONS 2010 - Maîtres contractuels (définitifs ou provisoires)

Demande d'inscription au mouvement

Cadre réservé à la CAE

Dossier n° :

INTRA ACADEMIE

Codification

Demande de MUTATION dans l'académie

Demande de PREMIER EMPLOI en contrat définitif

Identité du demandeur :

Nom :		Prénom :	
Nom de jeune fille :		Date naiss. :	
Adresse :			
	Commune :		Code postal :
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Adresse électronique :			
Discipline de CONTRAT :		Option :	
Autres disciplines pouvant être enseignées :			

Situation administrative

<input type="checkbox"/> date du contrat définitif		<input type="checkbox"/> date contrat provisoire	
<input type="checkbox"/> autre situation (réintégration, disponibilité, congé) depuis le			
Echelle de rémunération :		Echelon :	

Ancienneté de service, d'enseignement, de direction ou de formation dans l'Enseignement privé sous contrat et dans l'Enseignement public (Article 5.5.2)

Etablissement principal : Nom :			
Adresse :		Académie :	
Commune :		Code postal :	
Téléphone :		Fax :	

Spécialités enseignées	Collège	L.P.	L.E.G.	L.T.	Post-Bac	Total

Motif de la demande

<input type="checkbox"/> impératifs familiaux	<input type="checkbox"/> raisons médicales	<input type="checkbox"/> vie religieuse
<input type="checkbox"/> autres raisons :		

Joindre à votre dossier toutes les pièces justifiant le motif de votre demande (cf. Note de la CNE aux enseignants)

VŒUX

Je souhaite une mutation dans les secteurs géographiques suivants :

1) <input type="text"/>	3) <input type="text"/>
2) <input type="text"/>	4) <input type="text"/>

tous secteurs géographiques

<input type="checkbox"/> à temps complet	<input type="checkbox"/> à temps partiel	Nombre d'heures souhaité :	<input type="text"/>
Autres précisions : <input type="text"/>			

A :	<input type="text"/>	Signature du maître :	<input type="text"/>
Le :	<input type="text"/>		

Reçu et remis copie à l'enseignant le :	<input type="text"/>	Signature	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	du chef d'établissement :	<input type="text"/>

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT PAS ETRE EXAMINES PAR LA CAE.

CNE/2009/1184